

# AVIS DE LA BOURSE

## Admission de la société ENNAKL

### Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Le Conseil d'Administration de la Bourse a donné, lors de réunion du 29 avril 2010, son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des 30 000 000 actions existantes, de nominal un dinar chacune, composant le capital actuel de la société ENNAKLI.

Les 30 000 000 actions portent jouissance en dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Mode de Placement des titres à céder

Le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital au public à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action.

Le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante

- ✓ Une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- ✓ Une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casa, le même jour, au prix d'introduction de 10,700 dinars (et son équivalent en Dirham sur la place marocaine).

### Diffusion des titres offerts sur la place de Tunis

L'Offre au public (Offre à Prix Ferme «OPF» et Placement Garanti) porte sur la cession de 9 000 000 actions existantes soit 30,00% du capital au prix unitaire de 10,700 dinars l'action.

### Intermédiaire chargé de l'admission

La demande d'admission a été déposée par l'intermédiaire en bourse Attijari Intermédiation.

### Evaluateur

L'évaluation a été réalisée conjointement par Attijari Finances Tunisie et le cabinet AMC Ernst&Young.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.